

Brantôme le 29 ~~Avril~~ 2019

13

1) La parcelle n° 842 (rousselie) Puy de Fourches.
Appartient à M^r Amblard Régis.
Celle parcelle était prévue lors de la carte communale de 2013, comme parcelle constructible, mais n'a pas été retenue à la carte communale.
elle figure actuellement en zone verte, alors qu'elle était en zone agricole, exploitée actuellement.
Celle parcelle est desservie par une voie communale et la proximité de l'eau et de l'électricité.
Nous ne comprenons pas pourquoi elle est passée en zone verte et non pas en zone constructible, vu sa localisation.

2) Les parcelles 971 - 972 Lieu dit Pourbaule le Ladoux nous demandons l'étude de ces parcelles afin qu'elles soient constructibles, proximité de maisons et un chemin sur une de nos parcelles y accède également. (Parcelle 388)

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande.

3) Brantôme parcelles n° 101 "au Nas"
celle parcelle était en partie intitulée NH
elle ne l'a plus actuellement.
~~Pour en regarder~~

4) Parcelle 97 au "Nas" pour en mettre des étales sur les granges et vieilles maisons.

Cordialement M^r et M^{me} Amblard Régis

